

KEYS REIM

Société par actions simplifiée au capital de 306.300 euros

Siège social : 121 avenue de Malakoff - 75116 Paris

818 520 611 RCS de Paris

(La « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 24 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre décembre,

La soussignée :

- **ATLAND** (598 500 775 RCS Paris), représentée par Monsieur Georges ROCCHIETTA, dûment habilité aux fins des présentes (l'« **Associé Unique** »),

Seule associée de la Société, détenant l'intégralité des actions et des droits de vote composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »), a adopté les décisions qui figurent ci-après.

Le cabinet GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a dûment été informé de ce que l'Associé Unique devait statuer sur l'ordre du jour des présentes.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

1. du projet de texte des décisions proposées à l'Associé Unique ; et
2. des statuts de la Société.

A pris, en accord avec le Président de la Société et conformément aux stipulations des articles 22 et 23.4 des statuts de la Société, les décisions matérialisées par le présent acte sous seing privé et relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Cédric CHALRET du RIEU, en tant que nouveau Président de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A titre liminaire, l'Associé Unique, connaissance prise des documents mis à sa disposition et prenant acte des décisions mises à l'ordre du jour, déclare expressément et en tant que de besoin :

- valider les modalités d'information préalable et de prise des présentes décisions ainsi que le délai de mise à disposition de l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ainsi que par les statuts de la Société ;
- être, en conséquence, suffisamment et valablement informé de l'ensemble des projets visés à l'ordre du jour des présentes ;

- renoncer, en conséquence, à titre irrévocable et définitif, à se prévaloir, en tout état de cause, (i) des modalités d'information préalable et de communication des documents dans les délais prescrits ainsi que de la prise des présentes décisions, et (ii) de toute irrégularité et réclamation à ce titre.

Ceci exposé, l'Associé Unique a adopté conformément à l'ordre du jour les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION (*Nomination de Monsieur Cédric CHALRET du RIEU, en tant que nouveau Président de la Société*)

L'Associé Unique, suite à la démission du précédent Président à effet du 31 décembre 2025, décide conformément à l'article 10 des statuts de la Société, de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée et avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

- Monsieur Cédric CHALRET du RIEU, né le 9 août 1977 à Hyères, demeurant professionnellement 121 avenue de Malakoff 75116 Paris,

Les conditions d'exercice et de rémunération du mandat social de Monsieur Cédric Chalret du Rieu telles qu'adoptées par l'Associé Unique figurent en annexe au présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'Associé Unique, sera mentionné sur le registre des délibérations tenus au siège social.

DocuSigned by:
GEORGES ROCCHIETTA
F17A5206130A4E8...

Par : **ATLAND**

Titre : Associé Unique

Représenté par : M. Georges ROCCHIETTA

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:

904975BB0C18423...

Par : **Cédric CHALRET du RIEU**

« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »